

## CHAPITRE V

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu. — Ses relations avec le Saint Esprit dont elle engendre le principe, et dont elle est la coopératrice et le sanctuaire. — Dernières remarques sur les rapports de la bienheureuse Vierge avec les trois personnes divines.

I. — Ici, comme partout, nous trouvons à la base, et comme premier fondement, la divine maternité. Cette relation de mère à fils, qui rattache indissolublement la Vierge au Verbe de Dieu, appelle une affinité très intime entre la mère Vierge et le Saint-Esprit, affinité qu'on peut regarder à un double point de vue.

Au premier, Marie nous apparaît comme mère d'un Fils qui, conjointement avec le Père, est le principe d'où procède le divin Esprit. Elle peut dire au Père : Je suis en toute vérité la mère de votre Fils; elle peut dire au Verbe incarné : Vous êtes mon fils, tout aussi réellement que vous êtes le Fils du Père, et je vous engendre comme lui. De même, avec une égale assurance, peut-elle dire à l'Esprit de Dieu : Celui de qui vous recevez éternellement la nature qui vous fait Dieu, il est mon fils, et je suis sa mère.

Gardons-nous pourtant de certaines exagérations. Quoiqu'elle engendre un même fils avec le Père, c'est du Père seul, et nullement d'elle, que le Fils tient cette dilection féconde qui le rend avec le Père un même

principe de l'Amour personnel, du Saint-Esprit. L'humanité du Sauveur n'est pour rien dans la procession de l'Esprit de Dieu. S'il le produit, ce n'est pas en tant qu'il est homme, et par un acte de sa nature humaine, mais en tant qu'il est un suivant la nature divine avec le Père, et par un même acte commun de l'éternel amour. Il est donc faux que la sainte humanité du Sauveur soit associée, d'aucune manière, à l'acte par lequel le Verbe produit le Saint-Esprit, pas plus qu'elle ne l'est soit à la création, soit à la conservation des mondes. Tout ce qu'on peut dire, si l'on veut employer ce terme d'association, c'est que la nature humaine du Christ est associée dans l'unité de personne au Verbe, avec qui Dieu le Père est le principe de ce divin Esprit.

Mais si l'humanité du Christ, fils de Marie, ne partage à aucun titre la gloire incommunicable de produire l'Esprit de Dieu, c'est à ce divin Esprit qu'elle doit et son existence et son union personnelle avec le Verbe de Dieu. Et voilà le second point de vue sous lequel vont se manifester à nous les relations de la Vierge Mère avec la troisième personne de la Trinité.

II. — Bien que l'action par laquelle Dieu produit l'humanité du Verbe incarné dans le sein de la Vierge, et l'unit hypostatiquement au même Verbe, soit commune aux trois personnes, la loi des *appropriations* l'attribue spécialement à la troisième. Nous avons déjà vu pour quelles causes, et dans quelle mesure, et les Saints Livres et toute la tradition catholique ont ainsi distribué les rôles entre les divines personnes, là même où rien ne les distingue (1).

(1) Cf. L. 1, c. 2, p. 33.

De quel nom faut-il appeler le nouveau rapport qui s'établit entre la divine Vierge et le Saint-Esprit? Il est assez d'usage parmi les auteurs plus modernes de le considérer comme une union d'époux à épouse. Et cette analogie n'est pas sans cause, puisque c'est par l'opération de l'Esprit-Saint que la Vierge a conçu le Fils de Dieu. « Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie », lisons-nous dans le Symbole. Pourtant, il faut bien l'avouer, si fréquente que soit aujourd'hui l'appellation d'épouse du Saint-Esprit attribuée à la bienheureuse Vierge, elle fut à peu près inconnue des anciens. C'est à peine si je l'ai rencontrée deux fois pendant une longue suite de siècles (1); tant on avait soin de la réserver pour compléter l'expression du rapport entre le Fils et sa Mère.

Pourquoi cette retenue? On pourrait, je le crois, en assigner deux causes. C'est d'abord que ce titre d'époux, étant déjà spécialement l'apanage du Fils, il importait de ne pas le transférer à l'Esprit Saint, de peur que le mélange des noms n'engendrât la confusion des idées. Voilà pourquoi la Vierge n'est pas appelée l'épouse du Père, bien qu'ils engendrent l'un et l'autre un commun Fils, le Verbe fait homme (2). La seconde raison me paraît encore plus sérieuse. Jamais on n'a dit dans l'Église que le Saint-Esprit soit le père du Verbe incarné, non pas seulement dans le sens propre, mais même par analogie. Or, l'appellation d'époux de la Vierge aurait naturellement pour corré-

(1) Une fois chez les Latins. « Virgo Dei Filio specialiter consecrata, specialiter sancto conjugata spiritui ». Serm. 40, in *Assumpt. inter opera S. Petri Dam.* P. L. cXLIV, 719. Une autre fois chez les Grecs.

(2) Je ne connais qu'un seul texte qui lui donne ce titre. Cf. *Paraclet. Graecor.*, p. 286, c. 1. Souvent on la nomme l'épouse de Dieu; mais le contexte prouve qu'il faut entendre Dieu le Fils.

lative dans le Saint-Esprit celle de père du Sauveur, puisqu'il ne serait époux que pour avoir formé le Christ dans les entrailles de Marie. Ce n'est pas que je veuille condamner une expression qui, tout bien considéré, peut rendre une idée juste. Puisqu'elle semble avoir désormais acquis le droit de cité dans les ouvrages destinés à célébrer les excellences de Marie, rien ne fait un devoir de l'exclure, à la condition toutefois qu'on la ramène à sa juste signification.

III. — Le titre généralement employé pour rendre le dernier rapport de la Vierge avec le Saint-Esprit, est celui de temple ou de sanctuaire. Efforçons-nous de pénétrer la signification profonde que renferment des mots si simples. Marie est le sanctuaire du Saint-Esprit, parce qu'il est survenu en elle; parce qu'il a pris possession de son corps virginal, et formé dans sa chair et de sa chair la chair du Dieu fait homme. Toute âme juste est pour le Saint-Esprit un sanctuaire; disons plus: un tabernacle sacré. « Qu'est-ce, en vérité, que l'âme des Saints, demande saint Cyrille d'Alexandrie? Un vase plein du Saint-Esprit » (1). Et ce n'est pas seulement à l'âme, mais au corps avec elle qu'appartient ce privilège. « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint qui est en vous » (2)? Et que vient-il faire en nous ce divin Esprit? Former, conserver, perfectionner Jésus-Christ.

Si la présence du Saint-Esprit, façonnant des fils adoptifs à l'image du Fils par nature, suffit pour faire de nous son temple et son sanctuaire, comment ne serait-elle pas le temple et le sanctuaire privilégié du

(1) S. Cyril. Alex., in *Luc.* xxii, P. G. LXXII, 904, 905.

(2) I Cor., vi, 19.

même Esprit, celle en qui il est descendu pour donner à cet Unique l'être et la vie qui le font homme? Disons plus encore. Si le Saint-Esprit habite en nous comme dans son temple, c'est parce qu'il est survenu en Marie, avant de venir en nous; car notre naissance à la grâce dépend de l'enfantement virginal de Marie, comme l'effet de sa cause. L'opération qui nous transforme en enfants de Dieu, n'est que le prolongement de celle qui forma Jésus, l'auteur de la grâce, dans le sein de Marie (1).

N'objectez pas que c'est là une opération transitoire qui n'exige pas la demeure permanente du divin Ouvrier, puisque la production de l'œuvre a des bornes étroites quant à la durée. Ce serait bien mal comprendre le mystère d'un si grand et si saint ouvrage. L'Esprit-Saint *surviendra* en vous, dit Gabriel à Marie. Ce mot de *survenir* nous indique avec quelle plénitude Marie reçut alors l'effusion de l'Esprit; mais il signifie de plus que le Saint-Esprit, quand il descendit pour former corporellement l'humanité du Sauveur, était déjà venu dans cette bienheureuse Vierge. Aussi, dès les premiers mots de son ambassade, le messager céleste lui avait-il dit: « Le Seigneur est avec vous », avant de lui dire qu'il surviendrait en elle.

Nous lisons souvent dans les Pères que la divine Vierge, avant de concevoir Jésus-Christ dans son corps, l'avait conçu dans son cœur; qu'elle l'a enfanté par la foi, avant de l'enfanter de sa chair (2). Peut-être

(1) *Virtus enim Altissimi et obumbratio Spiritus Sancti quae fecit ut Maria pareret Salvatorem, eadem facit ut regeneret unda credentem.* S. Leo M. Serm. 25, in *Nativit. Dom.* c. 5. P. L. LIV, 211, col. *ibid.* Sermon. 4, 206.

(2) Cf. e. g. S. Augustin., *L. de S. Virginitate.* c. 3, n. 3. P. L. XL, 198. S. Leo M., Sermon. 21, in *Nativ. Dom.* 1, c. 1. P. L. LIV, 191.

n'avons-nous jamais assez médité ces expressions et d'autres semblables. Tout au plus ont-elles signifié pour nous le consentement et la foi que l'Ange réclama d'elle, comme la condition nécessaire de l'incarnation du Verbe dans ses chastes entrailles. Assurément, ce dernier sens est vrai; mais les paroles des Pères ont une plus large portée. Ils ne les répéteraient pas avec tant d'insistance et d'unanimité, si elles ne tendaient à nous enseigner un grand mystère. Le Verbe de Dieu est le Saint par essence, principe de toute vertu, source de toute sainteté, puisqu'il est avec le Père principe et source du Saint-Esprit, la Sainteté substantielle et la Vertu sanctifiante. Donc il fallait à Marie pour l'enfanter une préparation sans égale de vertu et de sainteté. Le *Saint* devait être conçu *sainte*ment.

La doctrine catholique nous enseigne que, pour recevoir dignement le corps du Seigneur, il faut une âme ornée de la grâce sanctifiante, sanctuaire vivant où trône la divine charité, *sancta sanctis*. Si vous n'avez pas en vous cet amour et toutes les vertus qui font son inséparable cortège, retirez-vous de la table sainte; vous n'êtes pas apte à communier au corps du Seigneur. Pour manger le Christ dans son Sacrement, il faut être déjà membre du Christ, et porter en esprit le Christ qu'on s'appête à manger. Comparez maintenant ces deux mystères: le mystère du chrétien qui va recevoir en soi le corps du Christ pour s'en nourrir, et le mystère de la Vierge qui va, non seulement porter dans son sein le corps du Christ, mais le former de sa propre chair, et lui communiquer sa vie. Si le premier demande tant de sainteté, dites-moi quelle abondance ineffable de grâces n'exige pas

le second ? Donc, ô Vierge bénie, vous ne pouviez concevoir le corps de votre Dieu, sans l'avoir déjà conçu dans votre cœur : car cela même est la sainteté.

Et comme il appartient au Saint-Esprit d'opérer en nous et cette effusion de grâce et cet enfantement spirituel qui nous fait d'autres Christ, il fallait que ce divin Esprit fût en vous avec la plénitude de ses dons avant d'y venir former le Christ selon la chair. Et c'est là ce que veulent signifier les Pères, quand ils affirment que vous avez engendré le Verbe dans votre cœur, avant de l'engendrer dans votre corps virginal. Or, si l'Esprit-Saint est en vous par la plénitude de ses dons, vous êtes son temple et son sanctuaire. Je dirai plus : vous êtes son temple *unique*, son *unique* sanctuaire, comme vous êtes l'*unique* fille et l'*unique* épouse ; un sanctuaire tellement beau, tellement riche des dons et de la présence du divin Esprit, que tous les autres pâlissent et sont comme rien devant lui.

Est-ce là tout ce pourquoi la bienheureuse Vierge est le sanctuaire du divin Esprit ? Non ; elle le fut encore parce qu'elle a porté corporellement le Fils de Dieu dans son sein. En effet, ce mystère ne demandait pas seulement l'entrée de l'Esprit de Dieu pour la formation de l'humanité du Sauveur aux entrailles de Marie. En vertu de l'*immanence* intime de chaque personne divine dans les deux autres, le Fils de Dieu ne pourrait habiter si singulièrement le corps maternel, sans que le Saint-Esprit y eût par là même sa très particulière demeure.

Enfin, pour ne rien omettre, n'oublions pas que Marie doit un jour avec Jésus et par Jésus enfanter les fils d'adoption. Et parce que cette génération nou-

velle a le Saint-Esprit pour principe (1), il faut bien que l'Esprit du Fils soit dans la Mère pour lui donner la fécondité spirituelle, comme elle en a reçu la vertu d'enfanter le Verbe fait chair. Que de titres à porter le nom de temple, de tabernacle, de sanctuaire de l'Esprit de Dieu ; mais aussi, de ce chef, quels droits à notre respect, à nos admirations !

IV. — Un passage de Denys le Chartreux résume admirablement toutes ces considérations sur les rapports de la bienheureuse Vierge avec la sainte Trinité. Je le prends dans le livre intitulé : *l'Éloge de la vie solitaire*. L'article 29<sup>e</sup> est consacré tout entier à Marie médiatrice. « La voilà donc cette Unique que le Père éternel a préparée comme une très véritable et très éminente mère à son unique et plus que très doux Fils, en tout égal, consubstantiel et co-éternel à lui-même ; celle que le *plus que très libéral* Esprit-Saint a remplie d'une exubérance de grâce, d'une perfection de pureté, de sainteté, de sagesse, telle que devait en être surabondamment comblée la mère de celui-là même d'où procède éternellement et véritablement ce même divin Esprit. La voilà celle que le *sur-très beau, sur-très sage* et *sur-très noble* Fils de Dieu s'est de toute éternité choisie pour mère. O très glorieuse Dame, Vierge très pure, Mère plus que très digne, très douce Marie, à quelle hauteur, à quelle béatitude, à quelle gloire vous vois-je élevée !

« O de toutes les créatures la plus heureuse, la plus illustre, la plus admirable, voici que vous êtes vraiment associée à la paternité du Père éternel, *compa-*

(1) Joan., III, 5.

*rentalis* (1), ayant un seul et même fils avec lui. Oui, vous êtes la très excellente Mère du Fils unique de Dieu; vous êtes le très singulier tabernacle de l'adorable Paraclet, la mère de celui duquel il émane. Quoi plus? Vous êtes l'amie très familière de la *sur-essentielle* et *sur-très bienheureuse* Trinité, la suprême dépositaire de ses secrets les plus intimes; si haute qu'il vous admet au partage de son empire et de sa gloire. Et si le souverain artiste, Dieu, l'Ouvrier suprême vous a faite si grande, si pleine d'amabilité et de perfection, c'est qu'il était lui-même épris de vos charmes et de votre bonté (2)... Oui, certes, et ce n'est pas chose douteuse, il vous a parée de tant de privilèges, enrichie de si inestimables bienfaits, de préférence à tous les autres élus, parce qu'il convenait souverainement qu'une telle mère, une telle épouse, une telle reine, fût belle, grande et riche par-dessus tous ses serviteurs et toutes ses servantes.

« En vérité, ô Dame plus que très aimable et très vénérable, par cela même que, participant à la paternité de Dieu le Père, vous êtes devenue la Mère de Dieu le Fils, votre dignité est en quelque sorte infinie, *es quodammodo infinitae dignitatis*. Par le droit et le privilège de cette divine maternité, vous avez le pouvoir de commander à toute créature... Que dis-je, à toute créature! Ne semblez-vous pas même avoir une certaine autorité sur le vrai Dieu, né de votre sein béni, si je le regarde dans la nature humaine qu'il a reçue de vous; dans cette nature suivant la-

(1) Ailleurs Denys le Chartreux emploie encore ce terme intraduisible appelant Marie *comparentalis Patri aeterno, comparentalis et simillima. De laudibus* V. L. II, a. 4 et 15.

(2) Psalm., XLIV, 12,

quelle il vous fut autrefois soumis, et vous reconnaît encore éternellement comme sa très fidèle, très illustre et tout aimée Mère. Votre dignité, votre sainteté, votre gloire, ô notre Dame et Souveraine, surpassent notre compréhension; nous ne sommes ni dignes de vous contempler, ni capables de vous offrir un hommage égal à votre mérite.

« Si nous voulons nous former quelque faible idée de Dieu, pendant cette vie mortelle, il nous faut rechercher tout ce qu'il y a de beau, de grand et de bon dans ses créatures, et l'attribuer suréminemment à Dieu, mais après en avoir retranché toute imperfection. Ainsi pour vous concevoir, ô très douce Marie, nous considérons tout ce qu'il y a de perfection, d'excellence et de sainteté dans les autres femmes, et nous l'affirmons de vous, mais dans un degré très supérieur, mais en retranchant toute défectuosité, toute bassesse et toute imperfection » (1).

Le lecteur a sans doute remarqué comment Denys le Chartreux se complait dans des expressions hyperboliques, impossibles à rendre littéralement dans notre langue. Tels sont les mots: *superamabilissima, superamantissima, superdignissima, praevenandissima*, et autres du même genre. Il les a reçues de son homonyme, Denys l'Aréopagite, pour lequel il avait un culte singulier d'imitation. Peut-être le procédé n'est-il pas littéraire; mais, à coup sûr, rien ne prouve mieux les hautes pensées que cet illustre théologien et ce grand mystique avait conçues de l'excellence et des prérogatives de la Mère de Dieu.

(1) Dionys. Carth., *De laude vitae solit.* a. 29. Cf. L. II, de *Vita et sine solitarii*, a. 7; *it., de Laudib. Virg.* L. I, a. 4.

Nous devons plus tard revenir sur ces dernières idées. Mais nous ne pouvions les passer tout à fait sous silence, en parlant des rapports de la Vierge avec chacune des divines personnes, à moins de séparer ce qui est si naturellement uni.

Avant de quitter cette matière, signalons au moins deux conséquences qui s'en dégagent. Première conséquence : la maternité divine appartient non seulement à l'ordre commun de la grâce, mais à l'ordre hypostatique : car elle a sa place de choix, une place indispensable dans la constitution même du mystère du Dieu fait homme. L'ordre de l'union hypostatique, c'est la nature divine et la nature humaine, unies substantiellement l'une à l'autre dans la personne du Verbe. Or, nous avons vu comment Marie concourt à cette union ; quelle intimité de rapports existe entre elle et le Fils éternel du Père. « Le Christ, même en tant qu'il est homme, dépasse tout l'ordre de la nature créée... Or le degré de la mère doit être proportionnel à la position du Fils : car il y a une liaison si étroite entre la maternité divine et l'œuvre de l'Incarnation que celle-ci ne pouvait être sans celle-là » (1).

Deuxième conséquence : les plus hauts privilèges de Marie sortent de sa maternité comme de leur source ; car toutes les relations avec les personnes divines qui la font si excellente et si grande, en découlent. C'est ce que nous venons de voir, et ce qui paraîtra plus clairement encore dans les pages qui vont suivre.

(1) S. Bernard. Sen , Serm. 3, de *Glorioso nom. Mariae*, a. 2, c. 1. Opp. IV, p. 82.

### LIVRE III